

*Dans ce numéro  
L'âge au moment de la prise de retraite  
Une période difficile pour les placements*

## L'ÂGE AU MOMENT DE LA PRISE DE RETRAITE

Une majorité de personnes accordent une grande importance au nombre d'années de participation accumulées au moment de la retraite aux fins de planification de leur retraite. C'est bien normal, car la rente est établie selon une formule qui prend en compte ce paramètre. Une rente avec 35 ans de service sera plus élevée qu'avec 20, 25 ou 30! Cependant, l'âge que vous aurez à votre date de retraite aura aussi un impact sur le montant. Pourquoi? Parce qu'un régime de retraite prévoit un ajustement lorsque celle-ci est prise à un âge autre que 65 ans.

### L'âge « normal » de retraite

Votre régime de retraite, comme la plupart, prévoit une date de retraite « normale » qui correspond au jour de votre 65<sup>e</sup> anniversaire. En fait, il n'est pas « anormal » de prendre sa retraite à tout autre moment qu'à son 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, mais le montant de la rente sera alors ajusté pour tenir compte du fait que la rente sera versée pendant une plus longue ou une plus courte période que si elle avait débuté à 65 ans. On parlera alors d'anticipation ou d'ajournement de la retraite par rapport à cette balise de 65 ans.

### Anticipation

Le RREEUL prévoit que la retraite peut être anticipée à compter de 55 ans. Si l'âge de retraite se situe entre 60 et 65 ans, il n'y aura aucun ajustement au montant de la rente. Cependant, une réduction de 3 % par année s'appliquera (5 % pour le Second volet) si la retraite débute entre 55 et 59 ans. Le tableau suivant illustre la réduction applicable selon l'âge, de même que l'effet sur une rente théorique de 20 000 \$ par année :

#### Dispositions du Volet antérieur :

Âge à la retraite	Pourcentage de réduction	Rente payable
55	15 %	17 600 \$
56	12 %	17 600 \$
57	9 %	18 200 \$
58	6 %	18 800 \$
59	3 %	19 400 \$
60 à 65 ans	0 %	20 000 \$

#### Dispositions du Second volet :

Âge à la retraite	Pourcentage de réduction	Rente payable
55	25 %	15 000 \$
56	20 %	16 000 \$
57	15 %	17 000 \$
58	10 %	18 000 \$
59	5 %	19 000 \$
60 à 65 ans	0 %	20 000 \$

## Ajournement

Le RREEUL prévoit que la retraite peut être ajournée jusqu'au 31 décembre suivant le 71<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Il s'agit de la même règle s'appliquant à l'utilisation des REER en revenus de retraite.

Lorsque la rente est ajournée après 65 ans, elle est alors augmentée pour tenir compte des mensualités non versées depuis l'atteinte de l'âge de 65 ans. Sans être un pourcentage fixe, l'augmentation ainsi générée est de l'ordre de 5 à 6 % par année d'ajournement.

Afin de bien mesurer les impacts d'une anticipation ou d'un ajournement sur votre rente du RREEUL, nous vous invitons à consulter votre plus récent relevé annuel et à demander, pour une planification plus précise, une estimation de votre rente.

## Les régimes publics

Que ce soit le Régime de rentes du Québec (RRQ) ou la Pension de la Sécurité de vieillesse (PSV), un facteur d'ajustement est appliqué lorsque le versement de la rente ne débute pas à 65 ans.

	Anticipation	Ajournement
<b>RRQ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permise à compter de 60 ans</li> <li>– Réduction de 7,2 %/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permis jusqu'à 70 ans</li> <li>– Majoration de 8,4 %/an</li> </ul>
<b>PSV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Non permise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permis jusqu'à 70 ans</li> <li>– Majoration de 7,2 %/an</li> </ul>

## UNE PÉRIODE DIFFICILE POUR LES PLACEMENTS

Depuis le début de 2022, les nouvelles économiques sont peu réjouissantes. On s'attendait depuis de nombreuses années à une hausse des taux d'intérêt et celle-ci s'est matérialisée au cours des derniers mois. L'inflation atteint elle aussi des sommets inégalés depuis plus de 40 ans. Le conflit en Ukraine apporte aussi beaucoup d'incertitude dans les marchés financiers.

Dans un tel contexte, on pourrait s'inquiéter de la santé financière de notre Régime de retraite. Bien entendu, le rendement global de la caisse de retraite est négatif depuis le début de l'année, soit -8,31 % pour le volet antérieur et -10,07 % pour le Second volet en date du 30 avril 2022. Par contre, la hausse des taux d'intérêt a un impact positif sur la situation financière du RREEUL et le Régime a constitué dans les dernières années des réserves qui permettent de passer à travers ces périodes plus difficiles.

Dans les prochaines semaines, une évaluation actuarielle du RREEUL sera produite en date du 31 décembre 2021. Celle-ci permettra d'assurer la stabilité du financement du Régime pour les trois prochaines années (2023-2025). Il ne faut pas oublier que vous participez à un régime à prestations déterminées et qu'ainsi la rente payée n'est pas tributaire des aléas des marchés. Au cours de la période de 10 ans se terminant au 31 décembre 2021, le rendement annuel moyen a été de 9 %, soit un niveau largement supérieur à l'hypothèse de financement à long terme.

Par ailleurs, la Politique de placement du RREEUL assure une saine diversification des placements et la Politique de financement encadre la gestion des risques financiers.



### Dans le prochain communiqué – Septembre 2022

Revue de la situation financière du RREEUL

#### RREEUL

Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval

Téléphone : 418 656-3802

Courriel : [bretraite@bretraite.ulaval.ca](mailto:bretraite@bretraite.ulaval.ca)

Web : [bretraite.ulaval.ca](http://bretraite.ulaval.ca)